PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Unité départementale de L'architecture et du patrimoine de Haute Loire

Affaire suivie par Jérôme Cognet – Benjamin Joly

Courriel : udap.haute-loire@culture.gouv.fr
Tél. : 04 71 04 59 59

Objet : Création du périmètre délimité des abords de la croix de la chapelle

Réf. : JC/BJ/2026

Le Puy en Velay, Le 03/09/2026

L'architecte des bâtiments de France

A

Monsieur Le maire
1 place du Pôle Laurent Eynac
43150 le Monastier-sur-Gazeille

Objet : commune du Monastier-sur-Gazeille – création du périmètre délimité des abords de la croix de la chapelle, monument historique.
PJ : projet de périmètre délimité des abords

Monsieur le maire,

En application des articles L.621-30 et R.621-92 et suivants du code du patrimoine, et à la suite de votre demande du 03 septembre 2026, j'émets un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords autour de la croix de la chapelle du Monastier-sur-Gazeille, inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques le 11 juin 1930.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Jérôme COGNET
Architecte des bâtiments de France
Unité Départementale de l'Architecture
et du Patrimoine de Haute-Loire